

Réf. : OES01-02-01-04-2

Notification

Cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Addis-Abeba, 15-21 mars 2023

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, le présent document fait office de notification que la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra à l'hôtel Ethiopian Skylight, Africa Avenue, près de l'aéroport de Bole, à Addis-Abeba du 15 au 21 mars 2023.
2. Le segment ministériel sera précédé d'une réunion préparatoire, la quarante et unième réunion du Comité d'experts, qui s'ouvrira mercredi 15 mars à 9 heures. La Conférence des ministres s'ouvrira lundi 20 mars à 9 h 30.
3. Le Comité d'experts se réunira du 15 au 17 mars ; la Conférence des ministres se tiendra les 20 et 21 mars.
4. La cinquante-cinquième session de la Commission sera axée sur le thème : « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ». Les taux de croissance élevés des deux dernières décennies ont permis de réduire les niveaux de pauvreté en Afrique, la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté ayant été ramenée de 55 à 35 % entre 2000 et 2019. Pourtant, un nombre exorbitant de 667 millions de personnes (39,2 % de la population totale) vivaient encore dans l'extrême pauvreté en 2022. Il est alarmant de constater que les chocs mondiaux font de millions de personnes vulnérables les nouveaux pauvres du continent, annulant des décennies de progrès. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a poussé 55 millions d'Africains supplémentaires au-dessous du seuil de pauvreté, et l'impact de la guerre en Ukraine devrait encore aggraver le problème. Même lorsque les taux de croissance étaient élevés en Afrique, tout le monde n'en a pas profité de manière égale. Par exemple, entre 2004 et 2019, les 10 % de salariés les mieux rémunérés ont reçu environ 75 % des recettes totales. Les fortes inégalités, associées à des taux élevés de pauvreté, créent un cercle vicieux dans lequel les goulets d'étranglement structurels persistent, rendant les populations africaines perpétuellement vulnérables aux chocs économiques et non économiques.

La capacité des pays africains à lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités est aujourd'hui fortement limitée, compte tenu du déclin de la croissance économique, de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire, de l'augmentation de la dette, des chocs liés aux produits de base et du durcissement des conditions financières mondiales. Le risque de ne pas réaliser les objectifs relatifs à la pauvreté et aux inégalités fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, est plus élevé qu'il ne l'a jamais été.

5. L'objectif de la cinquante-cinquième session de la Commission est donc de renouveler l'attention portée à la réduction de la pauvreté, des inégalités et des autres facteurs qui rendent les populations africaines continuellement vulnérable à ces fléaux, et de relancer des mesures à cet égard. Les efforts de reprise doivent être orientés vers les pauvres et faciliter l'inclusion, afin de favoriser un nouveau contrat social offrant des chances égales à tous. Des possibilités considérables d'atteindre ces objectifs existent sur le continent et au-delà, notamment grâce aux activités menées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, aux investissements verts, à la transformation numérique et aux réformes de l'architecture financière mondiale.

6. Les réunions plénières de la Conférence des ministres débiteront par un dialogue de haut niveau sur le thème de 2023, qui sera suivi de séances plénières sur une série de sous-thèmes. Des panélistes de haut niveau, venant d'Afrique et d'ailleurs, guideront les débats, sur la base des récentes conclusions contenues dans la note conceptuelle et les documents techniques de référence et dans le but de dégager un consensus sur les domaines d'action prioritaires.

7. Les délégations sont priées de soumettre à la Secrétaire de la Commission, avant le 15 février 2023, les noms des représentants accrédités et, le cas échéant, des représentants suppléants et des conseillers qui participeront à la session.

8. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire exécutif par intérim avant la première séance de la session. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs avant le 14 mars 2023 à la Secrétaire de la Commission, à l'adresse : eca-soc@un.org, et soumettre l'original sur le site de la Conférence.

9. Les participants doivent s'inscrire en ligne et joindre leur lettre d'accréditation à leur demande. Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir de février 2023, en se connectant au site Web dédié de la Conférence, à l'adresse : <https://uneca.org/fr/cfm2023>. Des informations sur la session seront également disponibles à cette adresse.

10. Il sera également possible de s'inscrire sur place, du 13 au 20 mars, entre 8 heures et 17 heures, et le 21 mars entre 8 heures et 12 heures, à l'endroit désigné à cet effet, où les participants préinscrits pourront retirer leur badge.

11. L'ordre du jour provisoire, l'ordre du jour provisoire annoté, le programme de travail provisoire, une note d'information détaillée, les rapports techniques et les documents de travail pour les réunions sont disponibles en ligne. Pour y accéder avant les réunions, les délégués sont priés de se rendre sur le site Web susmentionné et de télécharger les exemplaires souhaités.

12. Toutes communications concernant la Conférence des ministres doivent être adressées à :

La Secrétaire de la Commission
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3511 / 544-3981
Télécopie : +251 (0) 11 551-2233
Courriel : eca-soc@un.org
